

THAÏLANDE

La mort de manifestants doit faire l'objet d'une enquête exhaustive

Index AI : ASA 39/014/2004

ÉFAI

Mardi 26 octobre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a demandé au gouvernement thaïlandais de mener une enquête impartiale sur la mort d'au moins 84 manifestants, dans le sud de la Thaïlande.

Les autorités ont annoncé ce mardi 26 octobre que 78 manifestants étaient morts de suffocation après avoir été emmenés en garde à vue. Ces mêmes autorités auraient reconnu qu'au moins six autres personnes seraient mortes de blessures par balle reçues au cours de la manifestation.

« Il faut enquêter immédiatement sur les allégations selon lesquelles les autorités auraient fait un usage excessif de la force en réprimant cette manifestation. Tous les décès sont en relation avec cet événement, y compris ceux d'au moins 78 personnes, qui seraient mortes suffoquées après leur transport dans des conditions inhumaines, à la suite de leur arrestation. Ces décès doivent faire l'objet d'une enquête prompte, efficace et indépendante. Les personnes soupçonnées de responsabilité doivent être relevées de leur service dans l'attente du résultat de la procédure légale, et traduites en justice », a déclaré Natalie Hill, directrice adjointe Asie à Amnesty International.

Trois mille personnes environ avaient manifesté ce lundi 25 octobre devant un poste de police dans la province de Narathiwat : des volontaires villageois de défense des villages s'y trouvaient détenus, soupçonnés d'avoir remis des armes à des activistes. Leurs proches demandaient leur libération. Les manifestants auraient jeté des pierres et tenté de prendre de force le poste de police du district de Tak Bai.

Tout en reconnaissant la nécessité pour les forces de police de se défendre lorsqu'elles sont attaquées, Amnesty International demande aux autorités thaïlandaises d'agir pour que les forces de sécurité ne fassent usage de la force qu'en cas de stricte nécessité, en proportion à la gravité de la menace, et dans le respect complet de la vie humaine, selon le Code de

conduite pour les responsables de l'application des lois.

L'organisation a également demandé aux autorités d'accorder un accès immédiat à leurs avocats, médecins et proches aux 1 300 personnes qui auraient été placées en garde à vue après la manifestation, aux termes de la loi martiale. Ces personnes ne doivent pas être soumises à des traitements ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants.

Amnesty International renouvelle son appel aux autorités pour qu'elles mènent une enquête indépendante sur d'autres allégations d'usage excessif de la force lors de la répression de troubles violents dans les quatre provinces les plus méridionales du pays. Les responsables présumés de ces violences doivent être poursuivis, notamment ceux qui ont mené la répression du 28 avril 2004, où plus de cent personnes soupçonnées d'avoir attaqué des postes de police avaient été tuées par les forces de sécurité. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>